

BANQUE ■ Quelque 500 clients réclament leur dû à la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin

"Doubl'O" : l'Écureuil face au collectif "Lagardère"

Après la phase de négociation, voici venu le temps des menaces. Des centaines d'épargnants de la Caisse d'Épargne ayant souscrit au produit financier Doubl'O affirment aujourd'hui qu'ils n'hésiteront pas à saisir la justice.

Réunis au sein du "Collectif Lagardère contre les abus bancaires", ils estiment que les conseillers financiers de la banque ont manqué à leur devoir de conseil en leur faisant souscrire au Doubl'O Monde.

« La Caisse a perdu la tête »

Lancé en 2001, ce produit financier était accompagné de petits dépliants explicites : « doubler votre capital ou plus, ça vous tente ». De nombreux épargnants avaient été séduits. Mais aucun d'entre eux n'a réussi à doubler sa mise initiale. Pour Jean-Pierre Lamargot, originaire de Limoges, les 72.000 euros placés sur ce produit n'ont pas vraiment fructifié... « La Caisse d'Épargne a perdu la tête. J'ai perdu les droits d'entrée et les frais de garde, soit 6,5 % de la mise initiale » déplore-t-il. La Caisse d'Épargne avait déclaré dans notre journal, en avril dernier, qu'elle



MÉCONTENT. Pour le secrétaire du collectif Lagardère, Jean-Pierre Lamargot, la Caisse d'Épargne a « perdu la tête » en faisant souscrire au produit financier Doubl'O Monde de petits épargnants. PHOTO THOMAS JOUHANNAUD

étudierait les dossiers au cas par cas. Ce qu'elle a apparemment fait. « On m'a proposé 8.000 euros, indique Jean-Pierre Lamargot. Mais j'en demande 25.000. Mon profil d'épargnant est sécuritaire. A l'époque, mon conseiller m'a appelé et m'a convaincu. Or, c'était un pari. Si j'avais laissé mon argent à un taux sans risque, à 4,5 %, j'aurais, aujourd'hui 25000 euros ».

Menace financière

Pour les adhérents du collectif Lagardère, des centaines de personnes n'auraient toujours pas décidé de se retourner contre la banque. « Certains sont un peu hon-

teux, n'osent pas dire qu'ils ont perdu de l'argent. D'autres ne savent pas qu'ils peuvent agir à nos côtés. » Actuellement, ils sont 500 en France à avoir décidé de réagir.

En début d'année prochaine, si les ultimes négociations avec la banque n'ont pas abouti, Jean-Pierre Lamargot, secrétaire du collectif Lagardère, assure que des plaintes seront déposées. Autre menace, financière celle-ci et non pénale : « De mon côté, s'ils n'accèdent pas à nos demandes, je compte retirer mon argent du Livret A. Et d'autres me suivront... » ■

Franck Lagier

Caisse d'Épargne : « Le nombre de réclamations est faible »

Pour la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin qui compte au total 940.000 clients, le nombre de réclamations pour le produit Doubl'O « est relativement faible », sans que notre interlocuteur nous fournisse de chiffres précis.

Pour Gérard Audoux, membre du directoire de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin, la position de la banque a « depuis le début été régulière sur ce

dossier. Les réclamations sont traitées en fonction de la situation de chaque client. Nous nous posons trois questions : la qualité du conseil a-t-elle été assurée ? La démarche obéissait-elle à une règle de diversification des biens ? Le risque était-il connu par le client ? » En clair, la Caisse s'attachera à regarder si le client s'est vu remettre tout le dossier sur le produit, s'il a reçu

une notice d'information et s'il a signé le contrat. Dans le cas où il a retiré 13.000 euros de son livret A pour le mettre sur le Doubl'O et qu'il a laissé 2.000 euros sur son livret A « on n'est pas, en terme de diversification, dans une qualité de conseil avérée. On regarde la part qui a été versée sur le Doubl'O et on se pose cette question : était-ce raisonna-

ble ? » indique Gérard Audoux. « On voit également si le client avait l'habitude des produits boursiers. S'il possède un plan d'épargne en actions, des Sicav, etc., ce n'est pas pareil que s'il n'en avait pas » Le responsable de la banque indique également que certains épargnants ont d'ores et déjà été indemnisés en fonction de ces critères. ■